

Les crédits

boîteux, monsieur le Président, je pense que l'échec du lac Meech était inévitable.

[Traduction]

M. Reid: Monsieur le Président, le député de Chambly a soulevé un certain nombre de questions dont certaines sont liées entre elles.

[Français]

Quand je pense à la culture et à l'histoire de Terre-Neuve, du Québec, je pense que l'histoire est la même. Ce n'est pas un bon choix de mots. Mais la présence, la prédominance de l'Église, la dépendance envers les ressources naturelles, comme les pêches à Terre-Neuve, l'agriculture au Québec, la culture qui était aussi très distincte.

[Traduction]

Par bien des aspects, les Terre-Neuviens sont aussi différents des autres Canadiens que les Québécois et je ne veux pas établir de comparaison entre la question de la société distincte dans l'une et l'autre province.

Si vous allez dans une soirée avec des Canadiens de toutes les provinces, vous finirez par retrouver les Terre-Neuviens et les Québécois dans la cuisine en train de se quereller devant la bouteille de rhum.

M. Langlois: De screech.

M. Reid: Nous nous sommes retrouvés ensemble sur des chantiers de construction du nord du Canada. Les uns comme les autres, nous avons de grandes familles — ou nous avons de grandes familles. À mon avis, monsieur le Président, nous avons une vision du monde très semblable. On nous a un peu oublié. Peut-être est-ce à cause de notre nature que nous avons été oubliés, dans bien des cas, isolés sur une falaise ou, au Québec, dans un grand champ quasi stérile.

Mais cela devrait nous rapprocher; à cause de cela, nous devrions voir le monde un peu de la même manière, et j'utilise Terre-Neuve comme exemple.

• (1730)

Les valeurs communes dont parle mon collègue de Chambly sont celles que nous pouvons partager avec n'importe laquelle des provinces du Canada, si seulement nous prenons le temps de réfléchir et si nous arrêtons d'ériger des barrières devant nous, en trouvant des excuses pour ne pas aller de l'avant et trouver des solutions. Nous nous laissons irriter par des choses qui normalement ne nous contrarieraient vraiment pas si nous y réfléchissions.

Quelquefois dans certaines régions du Canada, il est bien vu de fouler aux pieds les drapeaux et il est acceptable d'être opposé à un groupe ou à un autre. Malheureu-

sement, c'est beaucoup trop facile. Il est trop facile d'être contre quelqu'un et d'insulter ou d'exclure un certain groupe, parce que peut-être reconnaître quelquefois qu'on n'est pas aussi tolérant qu'on voudrait le croire exige non seulement qu'on se voit tel qu'on est aujourd'hui, mais aussi qu'on agisse dans l'avenir d'une manière un peu différente.

À mon avis, si nous acceptons de prendre certaines des mesures dont parle mon collègue de Chambly, cela pourrait peut-être être la solution de tous nos problèmes.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement le discours du député de St. John's-Est. Je trouve que les remarques et les arguments qu'il a présentés appuient dans une large mesure la motion de la députée du Yukon dont nous sommes saisis. Il s'est dit entièrement en faveur d'un processus à grande échelle. Il a approuvé la consultation de nombreux groupes, y compris les nations autochtones, les minorités et ainsi de suite.

Quand j'examine la motion, c'est exactement ce qu'elle dit. Elle déclare que le processus doit être plus ouvert, qu'il doit viser tant les parlements que les gouvernements, y compris tous les partis représentés. Selon cette motion, le processus doit comporter des discussions avec les nations autochtones, les groupes de femmes, les communautés culturelles et les minorités linguistiques. En outre, il doit être ouvert et transparent.

Par conséquent, je demande au député à quelles parties de la motion il s'oppose. Je n'arrive pas à comprendre qu'il ne soit pas d'accord avec une des parties de cette motion. Je sais qu'il compte parmi les membres du comité mixte permanent, que ces derniers étudient la formule de modification et qu'ils tiennent des consultations à l'étranger. Cependant, ils ne se penchent pas sur tous les différents aspects de la Constitution. Je voudrais donc qu'il me donne des explications car, après avoir écouté ses remarques, je me demande comment il peut s'opposer à cette motion. S'il y est opposé, quelles parties de la motion rejette-t-il?

M. Reid: Monsieur le Président, mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce sait que j'essaie d'être positif et de me montrer ouvert. Cependant, comme je l'ai dit au début, je veux aussi savoir exactement où je vais. Mes réserves ne portent évidemment pas sur l'essence de chacun des points de cette motion. Je pourrais, il est vrai, m'engager dans un débat sur certains détails.

Comme je l'ai déjà dit, j'estime toutefois que le moment n'est pas opportun de le faire. La Commission Bélanger-Campeau poursuit ses travaux. L'Ontario, le Québec, bien entendu, et le Manitoba ont amorcé une